

*Direction des affaires économiques
et internationales*

Arrêté du 11 février 2003 portant nomination à la commission d'agrément des contrôleurs techniques instituée par l'article R. 111-34 du code de la construction et de l'habitation

NOR : *EQUE0310025A*

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,
Vu l'article R. 111-34 du code de la construction et de l'habitation ;
Vu l'arrêté du 8 décembre 1978 modifié, portant désignation des membres de la commission d'agrément des contrôleurs techniques ;

Sur la proposition du ministre intéressé,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 2 de l'arrêté du 8 décembre 1978 précité est ainsi modifié pour le représentant du ministre précisé ci-dessous :
Est nommée à la commission d'agrément des contrôleurs techniques pour une période de trois ans renouvelable la personne désignée ci-après :

En qualité de représentant du ministre de l'économie :

M. Tartrat (Philippe), direction du personnel, de la modernisation et de l'administration, membre suppléant.

Article 2

Le directeur des affaires économiques et internationales au ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur des affaires
économiques*

et internationales,

P. Schwach